



VILLE

D'ARPAJON

**COMPTE RENDU SUCCINCT
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 JUIN 2014**

L'An Deux Mille Quatorze le vingt cinq juin, le Conseil Municipal de la Ville d'Arpajon dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie d'Arpajon, Salle des Mariages, sous la Présidence de Monsieur Christian BÉRAUD, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. BÉRAUD, Maire, Mme LUFT, Mme TAUNAY, M. BOUCHAMA, M. DE ALMEIDA, M. DARRAS, Mme BLONDIAUX, Mme ENIZAN, M. COUVRAT Maires-adjoints

Mme KENDIRGI, M. BAC, M. VU TRAN, M. FOURNIER, Mme PREVIDI-PRIOUL, Mme ALMEIDA, Mme LEBEAULT, M. DUBOIS, M. TWISHIME, M. FICHEUX, Mme EDOUARD, Mme KRIMI-HENRY, M. LAPIERRE, Mme GUEDON, M. MATHIEU, M. CORNET, M. CRUZILLAC, M. BUFFLE, Mme JUILLE Conseillers Municipaux

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme BRAQUET par M. DARRAS
M. MEZGHRANI par Mme LUFT
Mme BEAUDEQUIN par Mme ENIZAN
Mme BUDET par M. MATHIEU
M. SEVESTRE par M. BUFFLE

ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ

Monsieur Rachid BOUCHAMA est nommé Secrétaire de séance, conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

DÉLIBÉRATION n°73/2014 du 25 juin 2014

OBJET : Décisions du Maire prises en application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

PREND ACTE des décisions n°13/2014 à n°18/2014, prises en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales et de la délibération n°25/2014 du 11 avril 2014 portant délégation d'attribution au Maire,

DONNE pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION n°74/2014 du 25 juin 2014

OBJET : Budget communal : Examen du Compte de Gestion – Exercice 2013

APPROUVE le compte de gestion de l'exercice 2013.

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2013 par le comptable de la Commune, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

DONNE pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Adopté à 30 voix pour et 3 abstentions

DÉLIBÉRATION n°75/2014 du 25 juin 2014

OBJET : Budget communal : Examen du compte administratif – Exercice 2013

ELIT Monsieur COUV RAT, Maire adjoint en charge des Finances, Président pour le vote du compte administratif,

DONNE ACTE au Maire de la présentation faite du compte administratif de l'exercice 2013, tel qu'annexée à la présente délibération,

ADOpte le compte administratif 2013,

DONNE pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Adopté à 25 voix pour et 8 abstentions

DÉLIBÉRATION n°76/2014 du 25 juin 2014

OBJET : Budget communal – Reprise des résultats 2013 et affectation au Budget Primitif 2014

DECIDE de reprendre les résultats de l'exercice 2013 comme suit :

Section de Fonctionnement

	Mandats émis (1)	Titres émis (2)	Solde (2)-(1)
	9 680 168,41 €	10 788 009,12 €	1 107 840,71 € (a)
Résultat de Fonctionnement N-1			1 330 284,28 € (b)
Résultat de fonctionnement à affecter (a) + (b)			+ 2 438 124,99 €

Section d'Investissement

	Mandats émis (1)	Titres émis (2)	Solde (2)-(1)
	6 204 047,05 €	7 099 225,96 €	895 178,91 € (c)
Résultat d'investissement N-1			- 605 672,85€ (d)
Solde d'exécution cumulé R 001 (c)+(d)			289 506,06 € (e)
Reste à réaliser	Dépenses (1)	Recettes (2)	Solde (2)-(1)
	5 775 850,35 €	3 380 339,00 €	- 2 395 511,35 € (f)

Article 1068 – Excédent de fonctionnement (g)

+ 2 106 005.29 €

Report de fonctionnement R002 (a) + (b) – (g)

+ 332 119.70 €

DONNE pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Adopté à 25 voix pour et 8 abstentions

DÉLIBÉRATION n°77/2014 du 25 juin 2014

OBJET : Examen et adoption du Budget Supplémentaire communal de l'exercice 2014 avec reprise des résultats 2013

ADOPTÉ le Budget Primitif communal de l'Exercice 2014 dont la balance générale apparaît comme suit :

Investissement

Niveau de vote	Somme de Affectation du résultat	Somme de Crédits de report(1)	Somme de Nouveaux crédits(2)	Somme de Totaux
001 - Solde d'exécution d'inv. reporté				- €
040 - Opérations d'ordre entre section			- 180 000.00 €	- 180 000.00 €
16 - Remboursement d'emprunts				- €
20 - Immobilisations incorporelles		52 665.00 €	55 000.00 €	107 665.00 €
204 - Subventions d'équipement versées				- €
21 - Immobilisations corporelles		418 089.44 €	260 000.00 €	678 089.44 €
23 - Immobilisations en cours				- €
27 - Autres immos financières				- €
4541 - Travaux effectués d'office				- €
46 - COMITE DE POLE		1 180.08 €	15 110.00 €	16 290.08 €
47 - PLU			140 000.00 €	140 000.00 €
50 - AVENUE DE VERDUN		51 909.10 €	- 20 000.00 €	31 909.10 €
53 - SIGNALÉTIQUE et PARKINGS				- €
54 - PARC DE LA FOLATIERE		80 328.30 €	270.00 €	80 598.30 €
58 - COMPLEXE SPORTIF ANATOLE FRANCE		4 127 553.36 €	292 200.00 €	4 419 753.36 €
59 - PARKING VERDIE				- €
60 - GORGIN 49 RUE DE LA LIBERATION		73 750.94 €	250.00 €	74 000.94 €
61 - PASSAGE DES HALLES				- €
62 - CIMETIERE		12 155.19 €		12 155.19 €
64 - BATIMENTS HISTORIQUES		100 912.81 €		100 912.81 €
65 - TRAVAUX / BAT SUITE AUDIT ENERGI		2 631.20 €		2 631.20 €
66 - ACCESSIBILITE PMR ESPACES PUBLIC		980.82 €		980.82 €
68 - ESPACE CONCORDE			- 180 000.00 €	- 180 000.00 €
69 - REQUALIFICATION PORTE DE PARIS		136 811.33 €		136 811.33 €
71 - PARC DE LA PRAIRIE		25 521.09 €		25 521.09 €
72 - PROMENADE DE L'ORGE		13 122.50 €	80 000.00 €	93 122.50 €
73 - RUE DAUVILLIERS		502 989.40 €	- 60 000.00 €	442 989.40 €
75 - RUE CHARLES PHILIPPE LEMAIRE				- €
76 - AVENUE ARISTIDE BRIAND		15 738.37 €	4 000.00 €	19 738.37 €
77 - RUES DE LA PAIX ET 22 AOUT				- €
78 - VIDEOPROTECTION		134 634.62 €	5 000.00 €	139 634.62 €
79 - RUE PAUL DEMANGE				- €
80 - LA SOURCE		24 876.80 €	20 300.00 €	45 176.80 €
81 - ECOLE E HERRIOT				- €
82 - MAISON 100 GRANDE RUE				- €
83 - SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT			- 184 114.30 €	- 184 114.30 €
84 - AMELIORATION INSTALLATION CHAUFF				- €
85 - CENTRE SOCIOCULTUREL DAUVILLIERS				- €
86 - HOTEL DE VILLE				- €
87 - BATIMENT CCAS				- €
88 - PARC CHEVRIER				- €
		5 775 850.35 €	248 015.70 €	6 023 866.05 €
001 - Solde d'exécution d'inv. reporté	289 506.06 €			289 506.06 €
021 - Virement de la section de fonct.	248 015.70 €			248 015.70 €
024 - Produits des cessions				- €
040 - Opérations d'ordre entre section				- €
10 - Dotations Fonds divers Réserves	2 106 005.29 €			2 106 005.29 €
13 - Subventions d'investissement		3 380 339.00 €		3 380 339.00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées				- €
21 - Immobilisations corporelles				- €
23 - Immobilisations en cours				- €

27 - Autres immos financières				- €
4542 - Travaux effectués d'office				- €
	2 643 527.05 €	3 380 339.00 €		6 023 866.05 €

Fonctionnement

Niveau de vote	Somme de Affectation du résultat	Somme de Crédits de report(1)	Somme de Nouveaux crédits(2)	Somme de Totaux
011 - Charges à caractère général			60 900.00 €	60 900.00 €
012 - Charges de personnel				- €
014 - Atténuations de produits				- €
023 - Virement à la sect° d'investis.	248 015.70 €			248 015.70 €
042 - Opérations d'ordre entre section				- €
65 - Autres charges gestion courante				- €
66 - Charges financières				- €
67 - Charges exceptionnelles				- €
	248 015.70 €		60 900.00 €	308 915.70 €
002 - Excédent antérieur reporté Fonc	332 119.70 €			332 119.70 €
013 - Atténuations de charges				- €
042 - Opérations d'ordre entre section				- €
70 - Produits des services				- €
73 - Impôts et taxes				- €
74 - Dotations et participations			- 23 204.00 €	- 23 204.00 €
75 - Autres produits gestion courante				- €
76 - Produits financiers				- €
77 - Produits exceptionnels				- €
	332 119.70 €		- 23 204.00 €	308 915.70 €

DONNE pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Adopté à 25 voix pour et 8 abstentions

DÉLIBÉRATION n°78/2014

OBJET : Budget annexe de l'assainissement : Examen du compte de gestion – Exercice 2013

APPROUVE le compte de gestion 2013 du service de l'assainissement.

DECLARE que le compte de gestion du service de l'assainissement dressé pour l'exercice 2013 par le comptable de la Commune, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

DONNE pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Adopté à 25 voix pour et 8 abstentions

DÉLIBÉRATION n°79/2014 du 25 juin 2014

OBJET : Budget annexe d'assainissement : Examen du Compte Administratif – Exercice 2013

ELIT Monsieur COUVRAT, Maire adjoint en charge des Finances, Président pour le vote du compte administratif du budget annexe de l'assainissement,

DONNE ACTE au Maire de la présentation faite du compte administratif de l'exercice 2013 du budget annexe de l'assainissement, tel qu'annexée à la présente délibération,

ADOPTE le compte administratif 2013 du budget annexe de l'assainissement,

DONNE pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Adopté à 25 voix pour et 8 abstentions

DÉLIBÉRATION n°80/2014 du 25 juin 2014

OBJET : Budget annexe de l'assainissement – Reprise des résultats 2013 et affectation au Budget 2014

DECIDE de reprendre par anticipation les résultats de l'exercice 2013 comme suit :

Section de Fonctionnement

Mandats émis (1)	Titres émis (2)	Solde (2)-(1)
132 583.05	214 139.49	+ 81 556.44 (a)
Résultat de Fonctionnement N-1		+ 80 700.25 (b)
Résultat de fonctionnement à affecter (a)+(b)		+ 162 256.69

Section d'Investissement

Mandats émis (1)	Titres émis (2)	Solde (2)-(1)
1 187 586.49	1 486 999.12	+ 299 412.63 (d)
Résultat d'investissement N-1		- 20 987.62 (e)
Solde d'exécution cumulé D001 (d) + (e)		+ 278 425.01
Solde restes à réaliser		- 268 844.19
Article 1068 –Excédent de fonctionnement		(f)
Report de fonctionnement R002 (a) + (b) – (f)		+ 162 256.69

DONNE pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Adopté à 25 voix pour et 8 abstentions

DÉLIBÉRATION n°81/2014 du 25 juin 2014

OBJET : Examen et adoption du Budget Supplémentaire annexe de l'assainissement de l'exercice 2014 avec reprise des résultats 2013

ADOpte le Budget annexe de l'Assainissement de l'Exercice 2014 :

Investissement

Niveau de vote	Somme de Affectation du résultat	Somme de Crédits de report(1)	Somme de Nouveaux crédits(2)	Somme de Totaux
001 - Solde d'exécution d'inv. reporté		- €	- €	- €
040 - Opérations d'ordre entre section		- €	- €	- €
16 - Emprunts et dettes assimilées		- €	- €	- €
20 - Immobilisations incorporelles		10 000.00 €	- €	10 000.00 €
21 - Immobilisations corporelles		119 357.40 €	35 000.00 €	154 357.40 €
23 - Immobilisations en cours		47 459.94 €	20 999.51 €	68 459.45 €
4581 - Opérations pour compte de tiers		- €	4 900.00 €	4 900.00 €
50 - AVENUE DE VERDUN		28 671.43 €	- €	28 671.43 €
69 - QUARTIER PORTE DE PARIS		1 895.37 €	- €	1 895.37 €
73 - RUE DAUVILLIERS		57 879.22 €	- €	57 879.22 €
75 - SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT		- €	3 500.00 €	3 500.00 €
76 - ARISTIDE BRIAND		3 580.83 €	- €	3 580.83 €
		268 844.19 €	64 399.51 €	333 243.70 €
001 - Solde d'exécution d'inv. reporté	278 425.01 €	- €		278 425.01 €
021 - Virement de la section de fonct.	162 256.69 €	- €		162 256.69 €
040 - Opérations d'ordre entre section		- €	- €	- €
10 - Dotations Fonds divers Réserves		- €	- €	- €
13 - Subventions d'investissement		- €	- €	- €
16 - Emprunts et dettes assimilées		- €	- 171 838.00 €	- 171 838.00 €
4582 - Opérations pour compte de tiers		- €	64 400.00 €	64 400.00 €
	440 681.70 €	- €	- 107 438.00 €	333 243.70 €

Fonctionnement

Niveau de vote	Somme de Affectation du résultat	Somme de Crédits de report(1)	Somme de Nouveaux crédits(2)	Somme de Totaux
002 - Déficit antérieur reporté (fonc)		- €	- €	- €
011 - Charges à caractère général		- €	- €	- €
012 - Charg. pers. et frais assimilés		- €	- €	- €

023 - Virement à la sect° d'investis.	162 256.69 €	- €		162 256.69 €
042 - Opérations d'ordre entre section		- €	- €	- €
65 - Autres charges gestion courante		- €	- €	- €
66 - Charges financières		- €	- €	- €
67 - Charges exceptionnelles		- €	- €	- €
	162 256.69 €	- €	- €	162 256.69 €
002 - Excédent antérieur reporté Fonc	162 256.69 €	- €		162 256.69 €
042 - Opérations d'ordre entre section		- €	- €	- €
70 - Ventes prod fab, prest serv, mar		- €	- €	- €
78 - Reprise sur amort et provisions		- €	- €	- €
	162 256.69 €	- €	- €	162 256.69 €

DONNE pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Adopté à 25 voix pour et 8 abstentions

DÉLIBÉRATION n°82/2014 du 25 juin 2014

OBJET : Bilan des cessions et des acquisitions communales – Exercice 2013

PREND ACTE du bilan des cessions et des acquisitions communales réalisées au cours de l'année 2013, tel qu'annexé au Compte administratif principal de 2013 :

ETAT DES CESSIONS IMMOBILIERES 2013							
Désignation du bien	Localisation	Référence cadastrale	Identité du cédant	Identité du cessionnaire	Condition de la cession	Montant	Date des actes
Parcelle	La Gratelle	AD 76	Commune d'Arpajon	Mr LE NORMAND	Règlement comptant	15 000,00 €	18/01/2013
TOTAL						15 000,00 €	
ETAT DES ACQUISITIONS IMMOBILIERES 2013							
Désignation du bien	Localisation	Référence cadastrale	Identité du cédant	Identité du cessionnaire	Condition de la cession	Montant	Date des actes
Parcelle	La Gratelle	AD 76	Incorporation d'un bien présumé sans maître	Commune d'Arpajon	Incorporation d'un bien présumé sans maître	0,00 €	18/01/2013
Parcelle	8 Avenue de la Division Leclerc	AD 148	Mme QUILLEROU veuve GERBI et Mlle GERBI	Commune d'Arpajon	Règlement comptant	10 000,00 €	13/09/2013
TOTAL						10 000,00 €	

DONNE pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION n°83/2014 du 25 juin 2014

OBJET : Tarifs des droits de place et redevances du marché forain à compter du 1^{er} juillet 2014

FIXE à 0,54 % le taux d'actualisation appliqué aux tarifs du marché forain à compter du 1^{er} juillet 2014, conformément au tableau ci-annexé,

DECIDE de ne pas appliquer de revalorisation à la taxe d'enlèvement des déchets et la redevance de stationnement,

FIXE à 0,54 % le taux d'actualisation appliqué à la redevance d'exploitation annuelle et forfaitaire versée par le délégataire à la Ville d'Arpajon à compter du 1^{er} juillet 2014,

DONNE pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Adopté à 30 voix pour et 3 abstentions

DÉLIBÉRATION n°84/2014 du 25 juin 2014

OBJET : Salon de Noël 2014 – Fixation des tarifs des emplacements et approbation du règlement intérieur

APPROUVE les tarifs suivants pour les emplacements pour le salon de Noël 2014 :

En intérieur : 70€ (tables fournies)

En extérieur : 60€ (barnum 3x3m, tables, chaises, grilles, électricité fournis)

PRECISE que pour les stands dits « solidaires », les emplacements seront gratuits,

APPROUVE le projet de règlement du Salon de Noël 2014,

DONNE pouvoir au maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Adopté à 30 voix pour et 3 abstentions

DÉLIBÉRATION n°85/2014

OBJET : Fixation des indemnités de fonction du Maire, des Adjointes, et du Conseiller Municipal délégué – annule et remplace la délibération n°26/2014 du 11 avril 2014

RAPELLE que le montant des indemnités de fonction du Maire et des neuf Adjointes est fixé dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux,

PRECISE que cette indemnité est minorée afin que des indemnités de fonction puissent être versées au Conseiller Municipal délégué,

ABROGE la délibération n°26/2014 du 11 avril 2014,

DIT que les indemnités s'établissent désormais comme suit :

Maire	56,57% de l'Indice brut 1015,
Adjointes au Maire	25,21% de l'indice brut 1015,
Conseiller Municipal délégué	28,99% de l'indice brut 1015,

DIT que les indemnités sont majorées de 15 %, la commune d'Arpajon étant chef-lieu de canton,

DIT que les indemnités du Maire et des adjointes s'établissent ainsi comme suit :

Maire	65,06% de l'Indice brut 1015,
Adjointes au Maire	28,99% de l'indice brut 1015,

INDIQUE que les indemnités de fonction sont payées mensuellement,

RAPELLE que la dépense correspondant aux indemnités du Maire, des Adjointes au Maire, du Conseiller Municipal délégué est imputée à l'article 6531 du budget communal 2014,

PRECISE que cette délibération est applicable à compter du jour où les délibérations et procès-verbaux du conseil municipal du 5 avril 2014 ont acquis force exécutoire,

DONNE pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Adopté à 30 voix pour et 3 contre

DÉLIBÉRATION n°86/2014

OBJET : Désignation d'un représentant communal au sein du Centre Local d'Information et de Coordination Gérontologique du Centre Essonne (CLIC)

DESIGNE pour représenter la Commune au sein du Centre Local d'Information et de Coordination Gérontologique du Centre Essonne (CLIC) :

- Solange Enizan

DONNE pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Adopté à 28 voix pour et 5 abstentions

DÉLIBÉRATION n°87/2014

OBJET : Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Energies et les Réseaux de Communication (SIPPEREC) - Adhésion au groupement de commande pour la fourniture d'électricité

APPROUVE l'adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité proposé et coordonné par le SIPPEREC,

APPROUVE l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'électricité,

DIT que le SIPPEREC, coordonnateur du groupement, sera indemnisé des frais afférents au fonctionnement du groupement par une participation financière qui s'élèvera à 0,15€ par habitant, avec un plancher de 500€ et un plafond de 9600€.

DONNE pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION n°88/2014 du 25 juin 2014

OBJET : Relogement temporaire de deux associations arpajonnaises d'aide à la personne - Approbation de la convention de participation exceptionnelle de la Communauté de Communes de l'Arpajonnais aux dépenses avancées par la Commune d'Arpajon

APPROUVE les termes de la convention de participation exceptionnelle de la Communauté de Communes de l'Arpajonnais aux dépenses avancées par la Ville pour le relogement temporaire de ces deux associations d'aide à la personne,

INDIQUE que les dépenses et recettes correspondantes ont été inscrites au budget supplémentaire 2014,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

DÉLIBÉRATION n°89/2014 du 25 juin 2014

OBJET : Arrêt des cartes de bruit stratégiques sur le territoire d'Arpajon

DECIDE d'arrêter les cartes de bruit stratégiques ci annexées,

PRÉCISE que chaque carte de bruit comporte des documents graphiques au 1/10 000^{ème} représentant :

- les zones exposées au bruit, à l'aide de courbes isophones de l'indicateur Lden par pas de 5 dB(A) entre 50 dB(A) et 75 dB(A) pour les sources de bruit des infrastructures routières,
- les zones exposées au bruit, à l'aide de courbes isophones de l'indicateur Ln par pas de 5 dB(A) entre 50 dB(A) et 75 dB(A) pour les sources de bruit des infrastructures routières,
- les secteurs affectés par le bruit arrêtés par le préfet en application du 1° de l'article 5 du décret n° 95-21 du 9 janvier 1995 (classement sonore des infrastructures de transports terrestres), codifié à l'article R.571-38 du Code de l'environnement,
- les zones où les valeurs limites de l'indicateur Lden visées à l'article L.572-6 du Code de l'environnement sont dépassées pour chacune des sources de bruit mentionnées à l'article L.572-3 du Code de l'environnement (infrastructures routières, infrastructures ferroviaires, aéronefs),

ANNONCE que les cartes de bruit arrêtées ainsi que la présente délibération seront tenues à la disposition du public,

PRÉCISE que les cartes de bruit stratégiques et les informations qu'elles contiennent sont mises en ligne sur le site internet de Bruitparif, à l'adresse suivante : <http://www.bruitparif.fr>,

DONNE pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération, notamment par l'élaboration du PPBE afin la fin de l'année 2014.

Adopté à l'unanimité

DÉLIBÉRATION n°90/2014 du 25 juin 2014

OBJET : Rapport annuel d'exploitation de la délégation de service public relative à l'assainissement pour l'année 2013, transmis par la société VEOLIA, délégataire

PREND ACTE du rapport annuel présenté par la société VEOLIA relative à l'assainissement de la commune d'Arpajon pour l'exercice 2013,

DONNE pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION n°91/2014 du 25 juin 2014

OBJET : Rapport annuel d'exploitation de la délégation de service public relative à la Foire aux haricots pour l'année 2013, transmis par la société CODECOM, délégataire

PREND ACTE du rapport annuel présenté par la société CODECOM relatif à la Foire aux haricots de la commune d'Arpajon pour l'exercice 2013,

DONNE pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION n°92/2014 du 25 juin 2014

OBJET : Rapport annuel d'exploitation de la délégation de service public relative au marché forain pour l'année 2013, transmis par la société LES FILS DE MME GERAUD, délégataire

PREND ACTE du rapport annuel présenté par la société LES FILS DE MME GERAUD relative au marché forain de la commune d'Arpajon pour l'exercice 2013,

DONNE pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION n°93/2014 du 25 juin 2014

OBJET : Rapport annuel d'exploitation de la délégation de service public relative à la fourrière automobile pour l'année 2013, transmis par la carrosserie GILLES, délégataire

PREND ACTE du rapport annuel présenté par la carrosserie GILLES relatif à l'exploitation de la fourrière automobile de la commune d'Arpajon pour l'exercice 2013,

DONNE pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION n°94/2014 du 25 juin 2014

OBJET : Service public de la fourrière automobile - Choix du mode de gestion

DECIDE de retenir l'affermage comme mode de gestion du service public de la fourrière automobile,

AUTORISE le Maire à mener une procédure de passation simplifiée de la délégation de service public,

AUTORISE le Maire ou son représentant à négocier les offres proposées par les candidats à la délégation,

DONNE pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION n°95/2014 du 25 juin 2014

OBJET : Service public de collecte et de transport des eaux usées et pluviales – Choix du mode de gestion

APPROUVE le principe d'une gestion déléguée du service public de collecte et de transport des eaux usées et pluviales,

RETIENT une délégation par affermage,

DONNE pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente décision,

AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre la procédure de passation de ladite délégation de service public.

Adopté à l'unanimité

DÉLIBÉRATION n°96/2014

OBJET : Boulevard Pierre Brossolette – Groupement de commandes Ville d’Arpajon / Ville de Saint-Germain-Lès-Arpajon relatif à l’enfouissement des réseaux électriques, de télécommunications, et d’éclairage public, au réaménagement de la voirie, et à la réhabilitation des réseaux d’assainissement et d’ouvrage divers – Constitution de la Commission d’appel d’offres

RAPPELLE que la présidence de la Commission d’appel d’offres dédiée au groupement de commandes Ville d’Arpajon / Ville de Saint-Germain-Lès-Arpajon relatif à l’enfouissement des réseaux électriques, de télécommunications, et d’éclairage public, au réaménagement de la voirie, et à la réhabilitation des réseaux d’assainissement et d’ouvrage divers du boulevard Pierre Brossolette est assurée par Monsieur Christian BERAUD, représentant la Ville d’Arpajon coordinateur du groupement,

ELIT comme membre titulaire et membre suppléant au sein de la Commission d’appel d’offres dédiée au groupement de commandes :

- Membre titulaire : Maxime DARRAS
- Membre suppléant : Martine BRAQUET,

DONNE pouvoir au Maire afin de poursuivre l’exécution de la présente délibération.

Adopté à l’unanimité

DÉLIBÉRATION n°97/2014 du 25 juin 2014

OBJET : Réorganisation des Accueils Périscolaires et création des Nouvelles Activités Péri-éducatives

DECIDE la création d’un accueil périscolaire du matin le mercredi,

DECIDE la création et l’organisation d’un accueil surveillé gratuit entre 15h45 et 16h30, à compter de la rentrée scolaire 2014/2015,

DECIDE de redéfinir les horaires des accueils périscolaires du soir de la façon suivante :

Activités	Horaires
	Accueil périscolaire du matin
Étude surveillée (Elémentaire)	15h45-17h15
Accueil périscolaire du soir (facturé à partir de 16h30)	15h45-19h00

DECIDE l’organisation de Nouvelles Activités Péri-éducatives (NAP) gratuites entre 15h45 et 17h15, à destination des élèves scolarisés dans les écoles primaires publiques,

DIT que la déclaration préalable à l’organisation de ces activités sera effectuée auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale,

PRECISE que la Ville sollicitera la prestation de service auprès de la Caisse d’Allocations Familiales,

DONNE pouvoir au Maire afin de poursuivre l’exécution de la présente délibération.

Adopté à 30 voix pour et 3 contre

DÉLIBÉRATION n°98/2014 du 25 juin 2014

OBJET : Dispositif Nouvelles Activités Péri-éducatives - Autorisation donnée au Maire de signer les conventions de partenariat avec les intervenants associatifs et/ou indépendants

RAPPELLE avoir sollicité les talents locaux et le tissu associatif dans le cadre d’un « appel à projets » afin d’enrichir l’offre d’activités à destination des enfants, dans le cadre de la mise en place de la réforme des nouveaux rythmes éducatifs,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions avec les partenaires éducatifs désignés,

DONNE pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Adopté à 30 voix pour et 3 abstentions

DÉLIBÉRATION n°99/2014 du 25 juin 2014

OBJET : Création d'un nouveau service d'accueil collectif de mineurs – Accueil de loisirs élémentaire Edouard Herriot

DECIDE la création d'un accueil collectif pour les 6-12 ans, dans les locaux actuels de l'accueil périscolaire de l'école Edouard Herriot, sise 8 rue Edouard Herriot, pour une capacité de 30 places, ouvert les mercredis après-midi à compter de la rentrée scolaire 2014/2015,

PRECISE que les modalités de fonctionnement du dit accueil sont indiquées dans le règlement de fonctionnement des accueils de loisirs de la ville d'Arpajon,

DIT que la déclaration préalable à l'ouverture de l'accueil sera effectuée auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale,

PRECISE que la Ville d'Arpajon sollicitera la prestation de service auprès de la Caisse d'Allocations Familiales,

DONNE pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Adopté à 30 voix pour et 3 abstentions

DÉLIBÉRATION n°100/2014

OBJET : Accueils périscolaires, Accueils de loisirs, Club Préado – Approbation du règlement intérieur modifié

APPROUVE le règlement intérieur modifié des accueils périscolaires, des accueils de loisirs maternels et élémentaires, ainsi que du « Club préado »,

DONNE pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Adopté à 30 voix pour et 3 abstentions

DÉLIBÉRATION n°101/2014

OBJET : Centres d'accueil et de loisirs élémentaire et maternel, Club préado – Révision des tarifs à compter du 1^{er} septembre 2014

DECIDE d'établir un tarif à la demi-journée à compter du 1^{er} septembre 2014 pour les mercredis scolaires,

FIXE pour les Arpajonnais les tarifs hors coût de la restauration comme présentés en annexe,

FIXE pour les non Arpajonnais les tarifs comme suit :

- 42,30€ pour une journée hors restauration,
- 21,15€ pour une demi-journée hors restauration,

PRECISE que les recettes correspondantes seront imputées à l'article 7067 du budget communal.

DONNE pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Adopté à 30 voix pour et 3 abstentions

DÉLIBÉRATION n°102/2014

OBJET : Restauration scolaire – Tarifications à compter du 1^{er} septembre 2014

DIT que pour les usagers Arpajonnais, les tarifs unitaires de la restauration scolaire, à compter du 1^{er} septembre 2014 et jusqu'au 31 décembre 2014, s'établiront comme indiqués dans l'annexe à la présente délibération,

DIT que pour les usagers non Arpajonnais, les tarifs unitaires de la restauration scolaire, à compter du 1^{er} septembre 2014 et jusqu'au 31 décembre 2014, s'établiront comme suit :

- Maternel 3,99€

- Primaire 4,76€,

DONNE pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

DÉLIBÉRATION n°103/2014

OBJET : Tarification relative aux activités culturelles à destination des jeunes détenteurs de la carte « Arpajeune »

DECIDE de la gratuité des activités liées à la démarche culturelle pour tous les détenteurs de la carte « Arpajeune »,

PRECISE que la démarche culturelle comprendra à l'année :

SMJ : 3 sorties dans des lieux d'exposition ou musées (500€ au total)
2 ateliers- stages avec intervenants (2200€)
Activités spécifiques, achat de matériel (100€)
Alimentation (50€).

Club Passerelle : 3 sorties dans des lieux d'exposition ou musées (500€ au total)
1 atelier-stage avec intervenant (1100€)
Activités spécifiques, achat de matériel (100€)
Alimentation (50€).

Soit un budget prévisionnel total de 4 600€,

RAPPELLE que pour les autres activités les détenteurs de la carte « Arpajeune » bénéficient d'une réduction de 50% sur les participations financières des familles aux activités et sorties à la journée, ainsi que sur les stages et ateliers d'expression d'une durée minimale de deux jours,

DONNE pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

DÉLIBÉRATION n°104/2014

OBJET : Participation aux charges de fonctionnement des écoles publiques d'Arpajon pour l'année scolaire 2014/2015 (frais d'écologie)

FIXE à 533€ le montant de la participation annuelle par élève aux charges de fonctionnement des écoles publiques pour l'année scolaire 2014/2015,

INDIQUE que les recettes correspondantes seront imputées à l'article 758 du Budget communal,

DONNE pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

DÉLIBÉRATION n°105/2014

OBJET : Transport scolaire – Aide au transport des élèves scolarisés aux collèges Jean Moulin et Albert Camus, et aux lycées René Cassin et Paul Belmondo à compter de la rentrée scolaire 2014/2015

DECIDE de reconduire à compter de la rentrée scolaire 2014/2015 le dispositif de financement d'aide au transport public des élèves domiciliés dans le secteur nord ou sud d'Arpajon,

PRECISE que le montant des participations familiales sera réglé à compter de la rentrée scolaire 2014/2015 de la façon suivante :

1. Pour les familles domiciliées dans le secteur Nord (entre la RN20 et une limite définie par la rue Marc Sangnier, l'avenue de la République, et la rue de la Résistance)

Le coût de la carte CSB d'un montant de 123 € sera pris en charge par la Ville d'Arpajon à hauteur de 45€, et par la Communauté de communes de l'Arpajonnais à hauteur de 12€, limitant ainsi la participation des familles à 66 €par enfant.

Le coût de la carte Imagin'R' d'un montant de 170,45€ sera pris en charge par la Ville d'Arpajon à hauteur de 45€.

2. Pour les familles domiciliées dans le secteur Nord (au-delà de l'échangeur de la RN20)

La Communauté de communes de l'Arpajonnais subventionne à hauteur de 12€. Il est proposé de reconduire la prise en charge globale par la Ville du coût du titre de transport scolaire, soit 111€ pour les élèves scolarisés aux collèges Jean Moulin et Albert Camus, et au lycée René Cassin.

3. Pour les familles domiciliées dans le secteur Sud (au-delà des boulevards Abel Cornaton, boulevard Voltaire, et de l'avenue Aristide Briand)

Le coût de la carte Imagin'R' d'un montant de 170,45€ sera pris en charge par la Ville d'Arpajon à hauteur de 45€ pour les élèves scolarisés au lycée Paul Belmondo.

DIT que les dépenses correspondantes seront prélevées aux articles 6288 et 62878,

DONNE pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

DÉLIBÉRATION n°106/2014 du 25 juin 2014

OBJET : Sorties et activités d'animation organisées par le service Séniors – Programme du 3^{ème} trimestre 2014

APPROUVE le programme des sorties à destination des séniors pour le 3ème trimestre 2014,

DIT QUE pour chacune de ces sorties :

- Le participant prend en charge le coût de la sortie,
- La Ville prend en charge :
 - o Le transport,
 - o Le coût de la sortie pour l'accompagnateur et le chauffeur, calculés dans la limite du tarif en vigueur,

PRECISE que les dépenses afférentes à ces sorties seront imputées à l'article 6042 du budget communal,

PRECISE que les recettes correspondantes seront imputées à l'article 7067 du budget communal, et encaissées dans le cadre de la régie municipale de recettes RR 9617 « sorties et animations personnes âgées »,

DONNE pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

DÉLIBÉRATION n°107/2014

OBJET : Création de postes - modification du tableau des effectifs

DECIDE la création d'un poste d'animateur, de deux postes d'agents spécialisés des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe, d'un poste de professeur d'enseignement artistique à raison de 2 heures hebdomadaires (danse), de neuf postes d'adjoints d'animation de 2^{ème} classe,



MODIFIE en conséquence le tableau des effectifs,

DECIDE d'effectuer la déclaration des vacances d'emplois correspondantes auprès de la Bourse de l'Emploi du CIG de la Grande Couronne de Versailles,

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et au charges de l'agent nommé dans l'emploi sont prévus au Budget Communal 2014, Chapitre 012,

DONNE pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Adopté à 30 voix pour et 3 abstentions

 **Le Maire,**

Christian BÉRAUD.